MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 728 8 octobre 1998

SOMMAIRE

A.S.G. Reinsurance S.A., Luxembourg page	34898	Diwar International S.A., Luxembourg	34923
Assotex Finance S.A., Luxembourg		D.M.E., S.à r.l., Ehlerange	
Ausema S.A., Luxembourg		Dolfin S.A., Luxembourg	34917
Baldor Invest S.A., Luxembourg		Domaine Alice Hartmann S.A., Luxembourg	
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxem-		DTB Stillhalter, Sicav, Luxembourg	
bourg 34899,	34900	Eli, S.à r.l., Luxembourg	
Banton, S.à r.l., Luxembourg		Elita, S.à r.l., Luxembourg	34925
Bärfilux S.A., Luxembourg		Encyclopaedia Britannica Holding S.A	
Biosys S.A., Luxembourg 34912,		Enoil, S.à r.l., Luxembourg	34926
B.M.D. International S.A., Luxembourg		Equity and Law S.A., Luxembourg	34926
Boco S.A., Grevenmacher		Ericsson Reinsurance S.A., Luxembourg	34927
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembg 34903,		Erre Nove S.A., Luxembourg	34929
Brioche Dorée, S.à r.l., Luxembourg		Erre Tre S.A., Luxembourg	
Car Acoustique, S.à r.l., Strassen		Esseventuno S.A., Luxembourg	34902
Cardinal Com. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg		Eurocash-Fund, Sicav, Luxembourg	34926
Cartara S.A., Luxembourg		European High Tech Participations S.A., Luxembg	34924
Carter Investments, Luxembourg		European Trade Company S.A	
Caves Rommes, S.à r.l., Mamer/Capellen		Europlâtre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	34924
Centra Fides S.A., Luxembourg		Fargo Investment Holdings S.A., Luxembg 34932,	34933
Chaussures Léon, S.à r.l., Luxembourg		Fiduciaire Intercommunautaire S.A., Luxembourg	34913
City & West End Properties S.A., Luxbg 34910,		Fil Distribution S.A., Bettembourg	34924
Clavita S.A., Luxembourg		Filo Holding S.A., Luxembourg	34917
CLT-UFA S.A., Luxemburg 34905, 34906,		Filtilux S.A., Luxembourg 34930,	34931
Cobalux, S.à r.l		Finderlux S.A., Luxembourg	
Cofidev S.A., Luxembourg		Fintad Securities S.A., Luxembourg	
Construct Finance S.A.H., Luxembourg		Frigoscandia S.A., Luxembourg 34933,	
Continentale des Mines, Luxembourg		FRM Participations S.A., Strassen	
Corinthe S.A., Luxembourg 34919,		Fruit House, S.à r.l., Luxembourg	34924
Corisia International S.A., Luxembourg		Gateway Holdings S.A., Luxembourg	
Coves, Luxembourg		Gemco Trading and Exploitation S.A	
Craft 100 S.A., Luxembourg		Gerana Services S.A., Strassen 34937,	
		Gerd Buss Aktiengesellschaft, Luxembourg	
Cranes Luxembourg S.A., Luxembourg		Gestador S.A., Strassen	34939
Creabel S.A., Luxembourg		Gestion et Transactions Immobilières G.T.I. S.A.,	
Cumulus Reinsurance Company S.A., Luxbg 34904,		Luxembourg	
Dal Holding S.A., Luxembourg		G. Investments S.A., Luxembourg	34924
Dämmlux, S.à r.l., Hesperange		Global Administration Services (Luxembourg) S.A.,	
Dauphin-Hôtel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg		Luxembourg	
Dauphin III, Luxembourg		GMB Asset Holdings S.A., Luxembourg	
Davlani S.A., Luxembourg		Gondwana International, Luxembourg	
Debden, S.à r.l., Luxembourg		Griffon S.A., Luxembourg 34927,	
Delverde Holding S.A., Luxembourg		Gustrel S.A., Luxembourg	
Demalux S.A., Luxembourg		Information Business Integration S.A., Luxembourg	34929
Demec S.A., Strassen	34977	International Project Management S.A., Luxem-	- 4-6
Deroma Financière S.A., Luxembourg 34920,	34922	bourg 34900,	
D.E.S.M., Distribution Européenne de Sièges et de	24044	Jannock Luxembourg S.A., Luxembourg	34938
Meubles S.A., Bertrange		Service Associates Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	2.40.4
Digital Television Services S.A., Luxembourg	34917	bourg 34941,	34944

AUSEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 45.182.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signature.

(31899/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

A.S.G. REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 28.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société A.S.G. REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l Signature

(31892/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

A.S.G. REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 28.411.

Le Conseil d'Administration

- Monsieur Johan Stuart, Managing Director de ASG AB, demeurant Hangövägen 25, à Stockholm,
- Monsieur Lars Gerdes, Accounting Manager de ASG AB, demeurant à Stockholm, Hangövägen 25, Suède,
- Monsieur Magnus Modalen, Corporate Treasurer de ASG AB, demeurant à Stockholm, Hangövägen 25, Suède,
- Monsieur Tony Nordblad, Gérant de SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l., demeurant à Luxembourg, 11, rue de Beaumont

Réviseur d'entreprises indépendant

- KPMG AUDIT

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 1998

L'assemblée générale du 30 avril 1998 a réélu comme administrateurs Messieurs Lars Gerdes, Magnus Modalen et Tony Nordblad.

Monsieur Johan Stuart a été remplacé par:

Monseur Bengt Elf, Claims Manager of ASG AB, demeurant à Oxtorgsgatan 2-4, Stockholm, Sweden.

Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1998.

L'assemblée générale a réélu KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1998.

Pour la société A.S.G. REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.I Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31893/682/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.361.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

(31903/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ASSOTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 45.114.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 8, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signature.

(31896/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ASSOTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 45.114.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signature.

(31896/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 6.481.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Georges, Président du Comité de Direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg,

agissant en exécution d'une résolution prise en date du 2 avril 1998 par le conseil d'administration de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamélius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 51 du 3 juillet 1935 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 628 du 11 novembre 1997.

Un extrait conforme de la résolution prise en date du 2 avril 1998, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que le capital social souscrit de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG s'élève à six milliards huit cent vingtcinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cents francs (6.825.588.900,- LUF) représenté par un million cent dixhuit mille neuf cent quarante-neuf (1.118.949) actions sans désignation de valeur, entièrement libérées.
- Que suivant acte du 5 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 242 du 20 juin 1994, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, a décidé, entre autres, dans ses deuxième, troisième, cinquième et sixième résolutions, de fixer le capital autorisé à neuf milliards cent cinquante millions de francs (9.150.000.000,- LUF) représenté par un maximum d'un million cinq cent mille (1.500.000) actions sans désignation de valeur et a autorisé le conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans les limites du capital autorisé, soit par apport nouveau, soit par incorporation de réserves ou par tout autre moyen, avec ou sans émission d'actions nouvelles, à fixer le cas échéant le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions nouvelles, le prix d'émission, les conditions et modalités de l'émission ou des émissions successives, celles de la souscription et de la libération d'actions nouvelles, à faire constater par acte notarié la réalisation de l'augmentation de capital et la modification de l'article 5 des statuts qui en résultera, à offrir au maximum vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles, en une ou plusieurs tranches, au personnel de la société, suivant des conditions d'émission, modalités de répartition ainsi que des restrictions temporaires à leur forme et à leur libre négociabilité à déterminer par le conseil, et à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors des émissions réalisées.
- Qu'à la suite des prédites résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 1994, le conseil d'administration de la société a décidé, lors de sa réunion du 2 avril 1998, de réaliser, dans les limites du capital autorisé et dans celles des vingt-cinq mille (25.000) actions autorisées pour ce type d'opération, une augmentation de capital exclusivement réservée au personnel de la Banque par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, sauf certaines restrictions temporaires, quant à leur forme et à leur libre négociabilité et bénéficiant du dividende afférent à l'exercice 1998.

- Que le conseil d'administration fixe le prix de souscription de ces actions nouvelles à soixante-dix-sept mille francs (77.000,- LUF) par action, les frais d'émission étant pris en charge par la Banque, dont six mille cent francs (6.100,- LUF) seront ajoutés au capital social et soixante-dix mille neuf cents francs (70.900,- LUF) seront imputés, à titre de prime d'émission à une réserve spéciale indisponible.
- Que deux mille sept cent quatre-vingt-quinze (2.795) actions nouvelles furent émises, souscrites et libérées dans les conditions et modalités prévues par le conseil d'administration, de sorte que la somme de deux cent quinze millions deux cent quinze mille francs (215.215.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.
- Qu'à la suite des résolutions précédentes et des décisions du conseil d'administration, le capital social se trouve en conséquence augmenté de dix-sept millions quarante-neuf mille cinq cents francs (17.049.500,- LUF) et un montant de cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante-cinq mille cinq cents francs (198.165.500,- LUF) est imputé à titre de prime d'émission à une réserve spéciale indisponible.
- Que lors de ladite réunion du 2 avril 1998, le conseil d'administration autorisa le comparant préqualifié, Monsieur Alain Georges, à comparaître, les nouvelles actions une fois souscrites et libérées, devant un notaire, pour faire constater sous la forme authentique, la réalisation de la prédite augmentation de capital et la modification afférente de l'article 5 des statuts.
- Que conformément à l'augmentation de capital ci-dessus constatée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:
- «**Art. 5. Alinéa** 1er. (1) Le capital social souscrit s'élève à six milliards huit cent quarante-deux millions six cent trente-huit mille quatre cents francs (6.842.638.400,- LUF) représenté par un million cent vingt et un mille sept cent quarante-quatre (1.121.744) actions, sans désignation de valeur, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 2.280.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Georges, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 109S, fol. 55, case 8. – Reçu 2.152.150 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

P. Frieders.

(31904/212/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 6.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1998. P. Frieders.

(31905/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. BATIPRESTIGE LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 60.644.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme BATIPRESTIGE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 32.228 de 1997 et immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 60.644.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves-Marie Dominicus Van Den Bussche, administrateur de sociétés, demeurant à B-5580 Rochefort, 42, avenue de Montrival,

Qui désigne comme secrétaire Madame Annie Buntinx, administrateur de sociétés, demeurant à B-5580 Rochefort, 42, avenue de Montrival.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Noël, employée privée, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présentes et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, singée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Il résulte de la liste de présence du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Transfert du siège social.
 - 2. Changement de dénomination de la société.
 - 3. Modification afférente des deux premiers alinéas de l'article premier des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivanes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les deux premiers alinéas du premier article des statuts auront désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A. Cette société aura son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ vingt-trois mille (23.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'édude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et démeures il ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Dominicus Van Den Bussche, Buntinx, Noël, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 1998, vol. 406, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Mersch, le 28 juillet 1998. U. Tholl.

(31907/232/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. BATIPRESTIGE LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.644.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 16 juillet 1998, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31908/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BANTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.204.

Acte constitutif publié à la page 13226 du Mémorial C n° 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (31906/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CHAUSSURES LEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64A, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 27.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 54, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour CHAUSSURES LEON, S.à r.l. FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(31924/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BÄRFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 47.679.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31901/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BÄRFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 47.679.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 24 avril 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler, pour un terme de 1 (un) an, le mandat conféré aux Administrateurs suivants:

- Monsieur Renato Vismara, conseiller, demeurant à Milan (Italie), Administrateur;
- Monsieur Bernard Rudolf Fischer, avocat, demeurant à Gauting (République Fédérale Allemande), Administrateur;
- Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31902/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

B.M.D. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2224 Luxembourg, 23, avenue Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 32.796.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour la société

Signature

(31911/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 53.658.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 10 juillet 1998,

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1997 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 14 juillet 1998.

Pour extrait conforme
MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.
Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31976/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CRAFT 100 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 53.514.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 36, case 5, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour CRAFT 100 S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(31941/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CRAFT 100 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 53.514.

L'assemblée générale statutaire du 12 mars 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctios d'administrateur Madame Francine Herkes en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour CRAFT 100 S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31942/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CLAVITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 56.852.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CLAVITA S.A., Société Anonyme Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31927/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme, (anc. CENTRA FIDES S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 49.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 9 mai 1995 Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1- L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme Présidente de la présente.
- 2- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3- Après présentation et analyse des états financiers 1994, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1994;
- 4- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1994;
 - 5- Le siège de la société sera transféré au 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Aux fins de publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31913/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 49.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 14 mai 1996 Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1- L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme Présidente de la présente.
- 2- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3- Après présentation et analyse des états financiers 1995, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1995, à savoir une perte de 206.939,- LUF;
- 4- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1995;
 - 5- Le siège de la société sera transféré au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- 6- Acceptation de la démission de DYN-INVEST MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. (act. CENTRA FIDES S.A.) et nomination de WILBUR ASSOCIATES LTD., Questr. 3, CH-8304 Zurich-Wallisellen comme nouveau commissaire aux comptes.

Aux fins de publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31914/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 49.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 13 mai 1997 Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel, comme Président de la présente.
- 2- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3- Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996, à savoir une perte de 76.500,- LUF.
- 4- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31915/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme, (formerly SKANDIA REINSURANCE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 24.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(31945/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme, (formerly SKANDIA REINSURANCE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 24.867.

A.G. 1998, Comptes 1997

Conseil d'administration:

Monsieur Björn Wolrath, Ceo et Président de SKANDIA, Sveavägen 44, S-103 50 Stockholm.

Monsieur Leif Victorin, Executive Vice Président de SKANDIA, Sveavägen 44, S-103 50 Stockholm.

Monsieur Jan Skogh, Senior Vice Président de SKANDIA, Sveavägen 44, S-103 50 Stockholm.

Réviseur d'entreprise:

FIDUCIAIRE GENERALE de Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 mars 1998

L'assemblée générale du 6 mars 1998 a réélu comme administrateur Jan Skogh.

Messieurs Björn Wolrath, Leif Victorin sont remplacés par:

Monsieur Ulf Spång, Executive Vice President and CFO, SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD, Sveavägen 44, S-103 50 Stockholm.

Monsieur Göran Lundsten, Vice President, SKANDIA, Sveavägen 44, S-103 50 Stockholm.

Le mandat des administrateurs prendra fin après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 1998.

L'assemblée générale a élu KPMG comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1998.

Pour CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31946/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BOCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher. R. C. Luxembourg B 20.843.

Le bilan au 30 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1998, vol. 509, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signatures.

(31912/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BRIOCHE DOREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 56.648.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(31916/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CLT-UFA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1543 Luxemburg, 45, boulevard Pierre Frieden. H. R. Luxemburg B 6.139.

Der Geschäftsbericht und Jahresabschluss zum 31. Dezember 1997 (deutsche Fassung) eingetragen im Registeramt in Luxemburg am 28. Juli 1998, Band 510, Blatt 29, Feld 9, ist am 31. Juli 1998 beim Bezirksgericht Luxemburg hinterlegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Ausgabe «Gesellschaften und Vereinigungen».

Luxemburg, den 31. Juli 1998.

G. Lommel

Schriftführer des Verwaltungsrats

(31928/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1543 Luxemburg, 45, boulevard Pierre Frieden. H. R. Luxemburg B 6.139.

Ordentliche Generalversammlung vom 19. Mai 1998

Erster Beschluß

Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre bestätigt die Vorlage der Berichte, welche der Verwaltungsrat in Ausführung des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften abgegeben hat und, nachdem sie den Geschäftsbericht des Verwaltungsrats, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung nebst Anlage, sowie die Berichte des Abschlußprüfers zur Kenntnis genommen hat, genehmigt die Hauptversammlung in ihrer Gesamtheit die Berichte des Verwaltungsrats und die Jahres- und Konzernabschlüsse für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 1997 abgeschlossen wurde.

Zweiter Beschluß

Auf Vorschlag des Verwaltungsrats und gemäß den Bestimmungen des Artikels 29 der Satzung beschließt die Hauptversammlung der Aktionäre das verfügbare Ergebnis der Gewinn- und Verlustrechnung des Geschäftsjahres von LUF 2.475.691.380,-, welchem der vorherige Vortrag auf neue Rechnung von LUF 3.187.117.811,- hinzugerechnet wird, also insgesamt LUF 5.662.809.191,- wie folgt zu verwenden:

Gesetzliche Rücklage:	LUF	171.000,-
Dividende:	LUF	0,-
Vortrag auf neue Rechnung:	LUF	5.662.638.191,-
Summe:	LUF	5.662.809.191,-

Dritter Beschluß

Die Hauptversammlung der Aktionäre erteilt - durch Spezialabstimmung - den Verwaltungsratsmitgliedern für die Ausübung ihres Mandats im Laufe des Geschäftsjahres 1997 volle Entlastung.

Vierter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen der Satzung setzt die Hauptversammlung der Aktionäre den Betrag der Entgelte, welche für das Geschäftsjahr 1997 den Mitgliedern des Verwaltungsrats und den Mitgliedern der von diesem eingesetzten Ausschüsse zustehen, auf LUF 35.370.954,- fest.

Fünfter Beschluß

Die Hauptversammlung der Aktionäre nimmt die Mandatsniederlegung der Verwaltungsratsmitglieder Egmont Lüftner und Wolfgang Wiedermann mit Wirkung zum 10. Dezember 1997 zur Kenntnis und ratifiziert die provisorische Ernennung der Herren Günther Grotkamp und Erich Schumann durch den Verwaltungsrat vom 10. Dezember 1997 sowie die anschließenden Verwaltungsvorgänge, bevor sie zur endgültigen Wahl dieser neuen Mitglieder an die Stelle der Herren Lüftner und Wiedermann übergeht, deren Mandate sie für die verbleibende Dauer bis zur heutigen Hauptversammlung weitergeführt haben.

Sechster Beschluß

Die Hauptversammlung der Aktionäre nimmt die Mandatsniederlegung des Verwaltungsratsmitglieds Guy Gervais mit Wirkung zum 19. Februar 1998 zur Kenntnis und ratifiziert die provisorische Ernennung von Herrn Eric Licoys durch den Verwaltungsrat vom 19. Februar 1998 sowie die anschließenden Verwaltungsvorgänge, bevor sie zur endgültigen Wahl dieses neuen Mitglieds an die Stelle von Herrn Gervais übergeht, dessen Mandat er für die verbleibende Dauer bis zur heutigen Hauptversammlung weitergeführt hat.

Siebter Beschluß

Die Hauptversammlung der Aktionäre nimmt die Mandatsniederlegung des Verwaltungsratsmitglieds Pierre Dauzier mit Wirkung zum 10. März 1998 zur Kenntnis.

Die Hauptversammlung nimmt des weiteren zur Kenntnis, daß mit der heutigen Tagung der Jahreshauptversammlung der Aktionäre die Mandate sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder auslaufen mit Ausnahme der Mandate von Frau Christiane Schreiner und der Herren Gilbert Bertolo, Maurice Molitor, Robert Leven und Jürgen Overdick, die gemäß den gesetzlichen Bestimmungen das Personal vertreten und deren Wahl nicht in den Zuständigkeitsbereich der Hauptversammlung der Aktionäre fällt.

- Auf Vorschlag der Inhaber der Gesellschaftsanteile der Kategorie A, erneuert sie die Mandate der Herren Didier Bellens, Paul Desmarais Sr., André Desmarais, Baron Frère, Eric Licoys und Gilles Samyn und ernennt die Herren Guillaume Hannezo und Bruno Chauvat zu Verwaltungsratsmitgliedern;
 - alle Verwaltungsratsmitglieder der sogenannten Kategorie A.
- Auf Vorschlag der Inhaber der Gesellschaftsanteile der Kategorie B, erneuert sie die Mandate der Herren Dr. Michael Dornemann, Dr. Gust Graas, Günther Grotkamp, Dr. Günther Grüger, Manfred Lahnstein, Dr. Siegfried Luther, Erich Schumann und Strauss Zelnick; alle Verwaltungsratsmitglieder der sogenannten Kategorie B.
- Sie erneuert außerdem die Mandate von Frau Lydie Wurth-Polfer und der Herren Raymond Kirsch, René Steichen und Dr. Gaston Thorn.

Unbeschadet der unterschiedlichen Ablauffrist der Mandate der Personalvertreter, setzt die Hauptversammlung die Laufzeit der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Jahr fest, mit Ablauffrist am Tag der Jahreshauptversammlung, die über die Abschlüsse des Geschäftsjahres 1998 befinden wird.

Achter Beschluß

Vorbehaltlich der gesetzlichen Vorrechte des Gemischten Betriebsrats, der hierzu keinen Vorschlag beschließen konnte, da dessen zurückgetretene Belegschaftsvertreter noch nicht ersetzt werden konnten, bestellt die Hauptversammlung der Aktionäre die Firma KPMG AUDIT, Société civile, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer, zum Abschlußprüfer der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung erteilt dem Abschlußprüfer das Mandat, für den Zeitraum eines Jahres, bis zum Tag der Ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre, welche über den Abschluß des Geschäftsjahres 1998 befinden wird, die Jahres- und Konzernabschlüsse der Gesellschaft sowie die Übereinstimmung der Geschäftsberichte mit den Abschlüssen der betroffenen Geschäftsjahre gesetzmäßig zu prüfen.

Der Verwaltungsrat wird beauftragt, mit dem hiermit bestellten Abschlußprüfer den gesetzlich vorgesehenen Dienstleistungsvertrag abzuschließen. Er kann angemessene Untervollmachten zur Abwicklung dieses Vorgangs erteilen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 509, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31929/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CLT-UFA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1543 Luxemburg, 45, boulevard Pierre Frieden. H. R. Luxemburg B 6.139.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der CLT-UFA, Société Anonyme vom 19. Mai 1998

Es geht aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Jahreshauptversammlung der CLT-UFA Aktionäre die am 19. Mai 1998 um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz zusammengetreten ist hervor, daß Beschlüsse einstimmig über folgende Punkte gefaßt wurden:

1. Genehmigung des Jahresabschlusses 1998 der Konzernbilanz und der Gewinn- und Verlustrechnungen nebst Anlagen sowie Billigung der diesbezüglichen Geschäftsberichte des Verwaltungsrats.

2. Verwendung wie folgt des verfügbaren Ergebnisses inklusiv vorherigen Vortrags auf neue Rechnung:Gesetzliche RücklageLUF171.000,-DividendeLUF0,-Vortrag auf neue RechnungLUF5.662.638.191,-SummeLUF5.662.809.191,-

- 3. Den Mitgliedern des Verwaltungsrats wurden für die Ausübung ihres Mandats im Laufe des Geschäftsjahres 1997 volle Entlastung erteilt.
 - 4. Die Mandatsniederlegung folgender Verwaltungsratsmitglieder sowie deren Ablösungen wurden angenommen:

Herrn Egmont Lüftner

Herrn Wolfgang Wiedermann

Herrn Guy Gervais

Herrn Pierre Dauzier.

- 5. Die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder wurden für ein Jahr erneuert:
- I Herrn Didier Bellens

Herrn Paul Desmarais

Herrn Andé Desmarais

Baron Albert Frère

Herrn Eric Licoys

Herrn Gilles Samyn

alle Verwaltungsratsmitglieder der sogenannten A Kategorie

II Herrn Dr. Michael Dornemann

Herrn Dr. Gust Graas

Herrn Günther Grotkamp

Herrn Dr. Günther Grüger

Herrn Manfred Lahnstein

Herrn Dr. Siegfried Luther

Herrn Erich Schumann

Herrn Strauss Zelnick

alle Verwaltungsratsmitglieder der sogenannten B Kategorie

III Frau Lydie Würth-Polfer

Herrn Raymod Kirsch

Herrn René Steichen

Herrn Dr. Gaston Thorn

6. Ausserdem wurden als neue Verwaltungsratsmitglieder der sogenannten A Kategorie bestimmt:

Herrn Bruno Chauvat

Herrn Guillaum Hannezo

7. Die Ernennung der Société civile KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, zum Abschlußprüfer wurde um ein Jahr verlängert.

Luxemburg, den 22. Mai 1998.

Für gleichlautenden Auszug Dr. G. Thorn

Vorsitzender des Verwaltungsrats

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31930/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CARDINAL COM. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.497.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(31918/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CAR ACOUSTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31917/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CARTER INVESTMENTS.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.120.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signature.

(31921/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CENTRA FIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 39.844.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constitutée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour:

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1. Nomination de Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente;
- 2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approbation de ces rapports;
- 3. Après présentation et analyse des états financiers 1996, approbation de ces états financiers et report à nouveau le résultat de l'exercice, à savoir une perte de 105.407,- LUF, clos au 31 décembre 1996;
- 4. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social 1996;
 - 7. Transfert du siège social au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
 - 8. Continuation de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 13.00.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31923/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CARTARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 48.694.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Signature.

(31919/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CARTARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 48.694.

Les actionnaires de CARTARA S.A., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 9 juin 1998, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Ont révoqué les mandats de Monsieur Jos Kat, demeurant à Luxembourg, et JAMLYN LIMITED, ayant son siège social à Guernsey, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Daan Martin, demeurant aux Pays-Bas, et PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la société.

Troisième résolution

Le siège social est transféré à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

CARTARA S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31920/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CAVES ROMMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer/Capellen. R. C. Luxembourg B 32.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

Signature.

(31922/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

COBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Déclaration

M. René Didier, déclare par la présente que la Société COBALUX, S.à r.l. n'a jamais occupé son immeuble sis à Senningen, 22, rue du Château, contrairement aux inscriptions dans le registre de commerce et des sociétés.

Certifiée sincère et véritable

R. Didier

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 1998, vol. 166, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(31931/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

COFIDEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 42.766.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(31932/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CITY & WEST END PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.633.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighth of July. Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the Board of Directors of CITY & WEST END PROPERTIES S.A., a company having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg B 63.633) by virtue of a proxy given on the 9th of June, 1998, which will remain annexed to the present deed.

The appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company CITY & WEST END PROPERTIES S.A. has been incorporated in the form of a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 6th of March, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425 of June 12th, 1998.

The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14th of May, 1998, not yet published in the Mémorial.

- 2) The corporate capital of the company is fixed at twenty-five thousand two hundred Pounds Sterling (25,200.- GBP) divided into six thousand three hundred (6,300) shares of a par value of four Pounds Sterling (4.- GBP) each.
- 3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the Company has an authorized capital of four hundred million Pounds Sterling (400,000,000.- GBP) consisting of one hundred million (100,000,000) shares of a par value of four Pounds Sterling (4.- GBP) each.

The directors are authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued).

The board of directors is also authorised to issue convertible debt securities to such persons and at such conversion prices and on such other terms and conditions as the board of directors shall consider from time to time to be in the best interests of the Company and without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for such convertible debt securities or the shares underlying such convertible debt securities.

- 4) By resolutions in writing of the Board of Directors dated March 9, 1998, the directors have decided to issue convertible loan notes and to approve the Instruments constituting (i) £ 2,904.- Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes 1998, (ii) £ 4,000.- Zero Coupon Unsecured Variable Principal Convertible Loan Notes 1999 and (iii) £ 8,000.- Zero Coupon Unsecured Variable Principal Convertible Loan Notes 2005.
- 5) By the same resolution in writing of the Board of Directors dated March 9, 1998, the directors have resolved to increase the share capital of the Company by issuing two hundred and seventy-four (274) additional shares with a par value of four Pounds Sterling (4.- GBP) and a share premium of nine hundred and ninety-six Pounds Sterling (996.- GBP) per share.

Mr Claude Niedner, prenamed, hereby states that the two hundred and seventy-four (274) shares have been subscribed on March 9th, 1998, together with the convertible loan notes and have been paid up by a contribution in kind being made to the Company and consisting of seventy (70) ordinary shares of one Pound Sterling (1.- GBP) each in the capital of the Company CITY & WEST END DEVELOPMENTS LIMITED, having its registered office in London.

The value of such contribution in kind has been reviewed by the COMPANY FIDUCIAIRE STEICHEN, an independant auditor, having its registered office in Luxembourg, according to articles 26-1, 32-1 and 32-4 of the amended law of August 10, 1915, as amended.

This report remains annexed to the present deed.

The conclusions of this report are the following:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the contributed shares being at least equal to the nominal value and share premium of the Ordinary shares and the principal amounts of the convertible debt to be issued and that the principal amount of the convertible debt to be issued is at least equal to the aggregate nominal value of the Ordinary shares which are issued by the Company on conversion of the convertible debt.»

All the shares thus subscribed have been fully paid up, so that one thousand and ninety-six Pounds Sterling (1,096.- GBP) are allocated to the capital and two hundred and seventy-two thousand nine hundred and four Pounds Sterling (272,904.- GBP) are allocated to a share premium account.

The justifying documents of the subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

A certificate attesting that the subscriber is owner of the 70 ordinary shares of CITY & WEST END DEVELOPMENTS LIMITED contributed and that these shares are free of any pledge, charge or preemption right will remain attached to the present deed.

7) Having received from a holder of convertible loan notes a notice of election for conversion in accordance with the conditions of such notes of £ 2,904.- Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes, the Board of Directors has by resolutions in writing dated June 5, 1998, resolved to increase the share capital of the Company in accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation by two thousand nine hundred and four Pounds Sterling (2,904.- GBP) by issuing seven hundred and twenty-six (726) shares with a par value of four Pounds Sterling (4.- GBP).

A copy of the notice of election as well as of the register of noteholders and of shareholders will remain attached to the present deed.

A copy of the foregoing resolutions of the Board of Directors will remain annexed to the present deed.

- 8) As a consequence of such increase of capital, the first sentence of the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:
- **«Art. 5. First paragraph first sentence.** The Company has an issued capital of twenty-nine thousand two hundred Pounds Sterling (29,200.- GBP) consisting of seven thousand three hundred (7,300) shares of a par value of four Pounds Sterling (4.- GBP) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three hundred and twenty thousand francs (320,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil statuts and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société CITY & WEST END PROPERTIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg B 63.633) en vertu d'une procuration datée du 9 juin 1998, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

- 1) La société anonyme CITY & WEST END PROPERTIES S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 12 juin 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 1998, non encore publié au Mémorial.
- 2) Le capital social de la société est actuellement fixé à vingt-cinq mille deux cents Livres Sterling (25.200,- GBP) représenté par six mille trois cents (6.300) actions d'une valeur nominale de quatre Livres Sterling (4,- GBP) chacune.
- 3) Conformément à l'article cinq des statuts, la société a un capital autorisé de quatre cent millions de Livres Sterling (400.000.000,- GBP) qui sera représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de quatre Livres Sterling (4,- GBP) chacune.

Les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'ils déterminent (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre).

Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des obligations convertibles à telles personnes, à tel prix de conversion et à tels autres termes et conditions qu'il considère le moment venu comme étant de l'intérêt de la Société et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription à ces obligations convertibles, ou aux actions y relatives.

- 4) Par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 9 mars 1998, les administrateurs ont décidé d'émettre des obligations convertibles et d'approuver les documents y relatifs, à savoir «(i) £ 2.904,- Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes 1998, (ii) £ 4.000,- Zero Coupon Unsecured Variable Principal Convertible Loan Notes 1999 et (iii) £ 8.000,- Zero Coupon Unsecured Variable Principal Convertible Loan Notes 2005».
- 5) Par la même résolution ciruclaire du 9 mars 1998, les administrateurs ont décidé d'augmenter le capital social de la Société en émettant deux cent soixante-quatorze (274) actions nouvelles avec une valeur nominale de quatre Livres Sterling (4,- GBP) et une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (996,- GBP) par action.

Monsieur Claude Niedner, prénommé, déclare par les présentes que deux cent soixante-quatorze (274) actions ont été souscrites le 9 mars 1998 ensemble avec les obligations convertibles et ont été libérées par un apport en nature à la Société consistant en soixante-dix (70) actions ordinaires d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune de la société CITY & WEST END DEVELOPMENTS LIMITED, ayant son siège social à Londres.

La valeur de cet apport a été revue par la société FIDUCIAIRE STEICHEN, réviseur d'entreprises indépendant, avec siège social à Luxembourg, conformément aux articles 26-1, 32-1 et 32-4 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les conclusions de ce rapport qui est rédigé en anglais sont les suivantes:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the contributed shares being at least equal to the nominal value and share premium of the Ordinary shares and the principal amounts of the convertible debt to be issued and that the principal amount of the convertible debt to be issued is at least equal to the aggregate nominal value of the Ordinary shares which are issued by the Company on conversion of the convertible debt.»

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que mille quatre-vingt-seize (1.096,- GBP) Livres Sterling ont été affectés au capital et deux cent soixante-douze mille neuf cent quatre Livres Sterling (272.904,- GBP) à la prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Une attestation certifiant que le souscripteur est le propriétaire des 70 actions ordinaires de la société CITY - & WEST END DEVELOPMENTS LIMITED apportées et que les dites actions sont libres de tout gage, de toutes charges et de tout droit de préemption restera annexée aux présentes.

7) Ayant reçu d'un propriétaire d'obligations convertibles un avis de conversion concernant les obligations convertibles £ 2.904,- Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes conformément aux conditions relatives à ces obligations, le Conseil d'Administration a par résolution circulaire du 5 juin 1998 décidé d'augmenter le capital de la Société conformément à l'article 5 des statuts à concurrence de deux mille neuf cent quatre Livres Sterling (2.904,- GBP) par l'émission de sept cent vingt-six (726) actions d'une valeur nominale de quatre Livres Sterling (4,- GBP).

Une copie de l'avis de conversion ainsi qu'une copie du registre des obligataires et des actionnaires restera annnexée aux présentes.

Une copie des résolutions du Conseil d'Administration précédentes restera annexée aux présentes.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa - première phrase. La Société a un capital souscrit de vingt-neuf mille deux cents Livres Sterling (29.200,- GBP) représenté par sept mille trois cents (7.300) actions d'une valeur nominale de quatre Livres Sterling (4,- GBP) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois cent vingt mille francs (320.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Niedner, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 109S, fol. 53, case 10. – Reçu 167.962 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

F. Baden.

(31925/200/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CITY & WEST END PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

F. Baden.

(31926/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BIOSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 51.457.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de BIOSYS S.A. ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 51.457, constituée suivant acte du 19 juin 1995 du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, numéro 457 du 15 septembre 1995, en exécution d'une résolution ci-annexée du conseil d'administration du 28 mai 1998.

Le comparant requiert le notaire de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constations:

I.- Le capital de la Société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par douze mille cinq cents (12.500,- LUF) actions de cent francs (100,- LUF) chacune, entièrement libérées.

II.- Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à vingt millions de francs (20.000.000,- LUF) et le conseil d'administration a été autorisé à réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois.

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 28 mai 1998 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés par les statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), en vue de porter le capital social souscrit de son mandat actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- LUF), par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs (100,- LUF) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Toujours en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a décidé d'admettre à la souscription:

WELLS LIMITED avec siège social à Tortola, P.O. Box 3186, Road Town (lles Vierges Britanniques), ici représentée par son directeur unique Jean-Pierre Higuet, licencié en droit, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 1, Sentier de Beauvegnies, de douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles.

V.- Les douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par un versement en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce sont il a été justifié au notaire qui le constate expressément.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de cent francs (100,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison des présentes, sont évalués approximativement à quarante-cinq mille francs (45.000,- LUF).

Dont acte, fait et signé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Biver, Higuet et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 1998, vol. 835, fol. 53, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 1998.

F. Molitor.

(31909/223/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

BIOSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 51.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31910/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 44.043.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, au siège social le 26 juin 1998 à 10.00 heures

«...

Par vote spécial et à l'unanimité:

- Monsieur Aloyse Antony, Conseil comptable et fiscal, 2, rue Jacqué, L-4797 Linger,
- Madame Monique Antony-Foos, Directrice de Société, 2, rue Jacqué, L-4797 Linger,
- Madame Paulette Hopp-Herman, Chef-Comptable, 44-46, rue Joseph Müller, L-3651 Kayl,

sont élus au Conseil d'Administration pour une nouvelle durée de 6 (six); leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2004.

Par vote spécial et à l'unanimité:

- ANTONY & PARTNERS, Société Civile, 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg,

est élue comme Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de 6 (six) ans; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2004.

....)

Luxembourg, le 26 juin 1998.

M. Antony-Foos.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31985/500/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CONTINENTALE DES MINES.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 3.573.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31935/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DEBDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: LUF 500.000.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.205.

Acte constitutif publié à la page 13237 du Mémorial C n° 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31952/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

COVES.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.476.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31940/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CRANES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 51.362.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signature.

(31943/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CREABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31944/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DÄMMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 46.182.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

DÄMMLUX, S.à r.l.

Signature

(31947/500/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CONSTRUCT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 38.603.

__

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 31, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour la société CONSTRUCT FINANCE S.A.

Signature

(31933/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CONSTRUCT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 38.603.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 17 juillet 1998 statuant sur les comptes de l'exercice 1996 a décidé de reporter la perte à nouveau d'un montant de LUF 547.298.

Conseil d'Administration:

Sont mandatés aux fonctions d'administrateur la société NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue, la société VALON S.A. et la société LANNAGE S.A., ayant leur siège social à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale de 2003, en remplacement de Messieurs Eddy Vanden Berghe, Marcel Verhasselt et Jean Nicolaï, démissionnaires.

Commissaire

Est mandatée aux fonctions de commissaire aux comptes la société AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée de 2003, en remplacement de Monsieur Jean-Luc Geraerts, démissionnaire.

Siège Social:

L'assemblé décide de modifier l'adresse du siège social de la société, la nouvelle adresse étant 180, rue des Aubépines à L-1150 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31934/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DAUPHIN III.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 58.451.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signature.

(31949/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DAUPHIN-HOTEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 5.945.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu

Robert Schmitz, époux de Simone Noesen, rentier, demeurant à L-9227 Diekirch, Esplanade.

Il a d'abord remis au notaire, pour être déposées au rang de ses minutes, trois (3) cessions de parts sous seing privé, de DAUPHIN-HOTEL LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42, avenue de la Gare, constituée suivant acte sous seing privé du 2 septembre 1959, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 2 du 14 janvier 1960, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire Frank Baden de Luxembourg du 3 juin 1982, publié au susdit Mémorial C, numéro 201 du 23 août 1982 et du 24 novembre 1989, publié au susdit Mémorial C, numéro 104 du 17 mai 1990, ainsi que suivant acte du notaire Jean Seckler de Junglinster du 8 décembre 1994, publié au susdit Mémorial C, numéro 170 du 13 avril 1995, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 5.945.

Ensuite, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant, il accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.
- 2) Il décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées et souscrites par Robert Schmitz, préqualifié.
 - 3) Il décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet au 31 décembre 1997.
- 4) Il déclare que tout le passif de la Société est réglé, que les frais en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment provisionnés et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement et personnellement l'obligation de les payer.

L'actif restant est attribué à l'associé unique.

La liquidation de la Société peut donc être considérée comme faite et clôturée.

- 5) Il donne pleine et entière décharge au gérant de la Société.
- 6) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: R. Schmitz et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 1998, vol. 835, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 juillet 1998.

F. Molitor.

(31950/223/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers. R. C. Luxembourg B 17.995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale annuelle du 22 mai 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats de:

M. Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

M. Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Mme Myriam Useldinger, employée privée, demeurant à Schoenfels.

L'Assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de M. Raymond Wagner, demeurant à Luxembourg:

M. Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2003.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(31948/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

D.E.S.M., DISTRIBUTION EUROPEENNE DE SIEGES ET DE MEUBLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 10, rue de l'Industrie.

EXTRAIT

L'administrateur Monsieur Gilbert Hellenbrand a démissionné avec effet au 28 juillet 1998.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour extrait conforme Pour la société Par mandat Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31958/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DAVLANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.531.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31951/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DEMEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 15 juillet 1998 au siège social, Monsieur Gérard Eischen a été révoqué avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateurs et remplacé par Monsieur Lex Roden, industriel, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Nico Demuth a été nommé administrateur-délégué.

Luxembourg, le 15 juillet 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31955/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden. R. C. Luxembourg B 50.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 59, fol. 29, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31959/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

D.M.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest. R. C. Luxembourg B 41.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 54, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. D.M.E.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(31963/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DOLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 42.728.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 34, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signatures.

(31964/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FILO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.497.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31987/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.850.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A. qui s'est tenue le 8 avril 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 30 septembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

- report à nouveau de la perte de USD 993.855,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 30 septembre 1996.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

R. Oberson Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31969/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CORISIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.883.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CORISIA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(31938/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CORISIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.883.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire à Luxembourg le 22 juin 1998

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statutant sur l'exercice clôturant au 31 mai 1999 comme suit:

Conseil d'administration:

Mm. Cristiano Mantero, entrepreneur, demeurant à Como (Italie), président;

Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme CORISIA INTERNATIONAL S.A.

Signature Un administrateur Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31939/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers. R. C. Luxembourg B 49.904.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 34, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signatures.

(31990/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CORINTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.967.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORINTHE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 27 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 258 du 1er juillet 1991, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 15 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ferruccio Fiorucci, administrateur de sociétés, demeurant au 4, boulevard de Belgique, 7800 Monte-Carlo, Monaco,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Obercorn.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,-LUF), pour le porter de son nontant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-LUF) à deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.250.000,-LUF), par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-LUF), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
 - 2. Souscription et libération des nouvelles actions par apport en nature par l'actionnaire.
 - 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.250.000,- LUF), par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des 1.000 actions nouvelles par l'actionnaire actuel, Monsieur Ferruccio Fiorucci, prénommé.

Souscription et libération

Est alors intervenu aux présentes: Monsieur Ferruccio Fiorucci, prénommé, déclare souscrire les mille (1.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en nature de 94.000 actions de FEFI HOLDINGS N.V., avec siège social à Blaak 555, 3011 Rotterdam, Pays-Bas, soit 31,33 % évaluées à 1.261.914.000,- LUF dans un rapport établi par ARTHUR ANDERSEN, société civile, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1998, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value of the 1,000 shares to be issued with a nominal value of LUF 1,000 each and a total share premium of LUF 1,260,914,000.»

La différence entre la valeur nominale des actions émises et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** 1^{er} **alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.250.000,- LUF), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport, alors que CORINTHE S.A., est propriétaire au moment des présentes de 68,67 % des actions de FEFI HOLDINGS N.V.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Fiorucci, D. Van Reeth, G. Birchen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 109S, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 juillet 1998.

G. Lecuit.

(31936/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

CORINTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 juillet 1998.

G. Lecuit.

(31937/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DOMAINE ALICE HARTMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 56.948.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DOMAINE ALICE HARTMANN S.A.

Signature

(31965/588/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DEROMA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.811.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giacomo Cera, finance manager, demeurant à Malo (Italie),

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme DEROMA FINANCIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.811,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du neuf juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1) La société anonyme DEROMA FINANCIERE S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 du 12 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 2 avril 1998.
- 2) Le capital social de la société est actuellement fixé à quatorze milliards soixante-dix millions de lires italiennes (14.070.000.000,- ITL), représenté par un million quatre cent sept mille (1.407.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.
- 3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinquante milliards de lires italiennes (50.000.000.000,- ITL), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 9 juillet 1998, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quinze milliards neuf cent trente millions de lires italiennes (15.930.000.000,- ITL), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de quatorze milliards à soixante-dix millions de lires italiennes (14.070.000.000,- ITL) à trente milliards de lires italiennes (30.000.000.000,- ITL), par l'émission d'un million cinq cent quatre-vingt-treize mille (1.593.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts.

Les actions nouvelles ont toutes été souscrites par la société anonyme DEROMA HOLDING SpA, ayant son siège social à I-36034 Malo, Via Pasubio 17, ce qui est confirmé par Monsieur Valentino Ciscato, administrateur de la société, demeurant à Malo, Via A. Manzoni, ici présent et déclarant être habilité à engager la société par sa seule signature.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze milliards neuf cent trente millions de lires italiennes (15.930.000.000,- ITL) se trouve a la libre disposition la société.

Le document justificatif du versement en espèces a été présenté au notaire soussigné, qui le constate expressément. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à trente milliards de lires italiennes (30.000.000.000,- ITL), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois millions six cents francs (3.600.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth of July.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Giacomo Cera, finance manager, residing in Malo (Italy),

acting as the representative of the board of directors of DEROMA FINANCIERE S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 60.811), pursuant to a resolution of the board of directors dated July 9, 1998.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

- 1) The company DEROMA FINANCIERE S.A. has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 12, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 700 of December 12, 1997. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 28, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 204 of April 2, 1998.
- 2) The corporate capital of the company is fixed at fourteen billion seventy million Italian lires (14,070,000,000.- ITL), divided into one million four hundred and seven thousand (1,407,000) shares with a par value of ten thousand Italian lires (10,000.- ITL) each.
- 3) Pursuant to article 5 of the Articles of Incorporation, the corporate share capital may be increased from its present amount to fifty billion Italian lires (50,000,000,000.- ITL) by the creation and the issue of new shares with a par value of ten thousand Italian lires (10,000.- ITL) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which it will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders.

4) In its meeting held on the July 9, 1998, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by fifteen billion nine hundred and thirty million Italian lires (15,930,000,000.- ITL) so as to raise the capital from its present amount of fourteen billion seventy million Italian lires (14,070,000,000.- ITL) to thirty billion Italian lires (30,000,000,000.- ITL) by the creation and the issue of one million five hundred and ninety-three thousand (1,593,000) new shares with a par value of ten thousand Italian lires (10,000.- ITL) each having the same rights as the existing shares.

The Board of the meeting has suppressed the preferential subscription right of one of the shareholders. The new shares have been subscribed by DEROMA HOLDING SpA, having its registered office in 36.034 Malo Via Pasubio 17, which is confirmed by the appearing Mr Valentino Ciscato, director of said company, residing in Malo, Via A. Manzoni, declaring to be empowered to bind the company by his sole signature.

The shares have been fully paid up by payments in cash, so that the amount of fifteen billion nine hundred and thirteen million Italian lires (15,930,000,000.- ITL) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. First paragraph. The corporate capital is set at thirty billion Italian lires (30,000,000,000.- ITL), divided into three million (3,000,000) shares of ten thousand Italian lires (10,000.- ITL) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three million six hundred francs (3,600,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil statuts and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Signé: G. Cera, V. Ciscato, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1998, vol. 109S, fol. 46, case 10. – Reçu 3.329.370 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

F. Baden.

(31956/200/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DEROMA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

F. Baden.

(31957/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DELVERDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 62.073.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 1998 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant Centre, 45, B-6637 Fauvillers, Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant 46, avenue des Alliés, L-9012 Ettelbruck et Monsieur Ernesto Talone, Commercialiste, demeurant à I-66100 Chieti ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Camarata, Chierina et de la société CREDIT DES ALPES, démissionnaires.
- FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de CD SERVICES, S.à r.l., démissionnaire.
- Le siège social a été transféré du 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31953/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 50.098.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 2 mai 1997

Les actionnaires nomment les membres du bureau.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Michel Bourkel, résidant à Luxembourg, qui est nommé Président.

Le Président nomme Monsieur Alexandre Vancheri, résidant en Belgique, comme Secrétaire.

L'assemblée générale ordinaire nomme Madame Anique Klein, résidant à Ernster, comme Scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les actionnaires déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ciaprès:

Ordre du jour:

- 1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
- 2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes:
- 3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
- 4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996;
 - 5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente.
- 2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3. Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996;
- 4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31954/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DIWAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 41.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

DIWAR INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(31960/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DIWAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 41.916.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

DIWAR INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(31961/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DIWAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 41.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 1998

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société DIWAR INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social en date du 30 avril 1998 à 9.30 heures, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection de H.J.J. Moors, J.M. Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 30 avril 1998.

Certifié sincère et conforme DIWAR INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31962/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FRUIT HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 51.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 54, case 11, ont

été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. FRUIT HOUSE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(31998/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

G. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 49.022.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour la société G. INVESTMENTS S.A. FIDUCIAIRE FERNAND FABER Signature

(31999/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FIL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange. R. C. Luxembourg B 60.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 54, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour la S.A. FIL DISTRIBUTION

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(31986/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

EUROPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin. R. C. Luxembourg B 33.096.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 1998.

EUROPLATRE, S.à r.l.

Signature

(31982/500/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

EUROPEAN HIGH TECH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN HIGH TECH PARTICI-PATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.323, constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 426 du 15 septembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 15 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Everard, T. Dahm, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1998, vol. 109S, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

F. Baden.

(31980/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich. R. C. Luxembourg B 61.091.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(31967/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ELITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6, rue d'Anvers. R. C. Luxembourg B 28.704.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(31968/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

EUROCASH-FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 45.631.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

EUROCASH-FUND, SICAV

Pour le conseil d'administration

Signature

(31977/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

DTB STILLHALTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.995.

Le bilan au 31 janvier 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

DTB STILLHALTER, SICAV

Pour le conseil d'administration

Signature

(31966/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ENOIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.476.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(31970/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

EQUITY AND LAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 33.984.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour la société EQUITY AND LAW S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31971/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

EUROPEAN TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.303.

Société constituée le 17 juin 1993 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 423 du 14 septembre 1993.

Messieurs Angelo De Bernardi, Adrien Schaus et Madame Romaine Scheifer-Gillen, administrateurs, ainsi que Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société EUROPEAN TRADE COMPANY S.A., établi au 32, rue A. Neyen à Luxembourg, a été dénoncé le 29 juillet 1998.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31981/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ERICSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 23.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 34, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ERICSSON REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l. Signature

(31972/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ERICSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 23.842.

Combtes 1997

Conseil d'administration

Monsieur Carl Wilhelm Ros, Chief Financial Officer et Executive Vice President de TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm, Suède.

Monsieur Stephane Almqvist, Corporate Treasurer and Senior Vice President de TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm, Suède.

Monsieur Claes Mårtensson, Corporate Risk Manager de TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm. Suède.

Monsieur Paul Broderick, ERICSSON INSURANCE SERVICES et Managing Director de ERICSSON REINSURANCE, demeurant à Dublin, Irlande.

Monsieur Erny Lamborelle, General Manager de ELECTROLUX COORDINATION CENTER, S.à r.l., demeurant à Lellingen, Luxembourg.

Réviseur d'entreprise

PRICE WATERHOUSE, Société Civile, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 1998

L'assemblée générale du 2 juin 1998 a réélu comme administrateurs Messieurs Stephan Almqvist, Paul Broderick et Erny Lamborelle.

Messieurs Carl Wilhelm Ros et Claes Mårtensson ont été remplacés par:

Monsieur Karl-Henrik Sundström, Senior Vice-President, Corporate Treasury of TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm, Suède.

Monsieur Per G Malmborg, Corporate Risk Manager of TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm, Suède.

Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui statuera sur l'exercice 1998.

PRICE WATERHOUSE a été réélu comme Réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur l'exercice 1998.

Pour la société ERICSSON REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31973/682/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GRIFFON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 25.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 34, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GRIFFON S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(32014/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GRIFFON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 25.436.

Comptes 1997

Conseil d'administration

Monsieur Bertil Persson, Vice-President, SCANIA CV AB, demeurant à Södertälje, Suède.

Monsieur Kenneth Nordberg, Managing Director de VABIS FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG, demeurant à Södertälje, Suède.

Monsieur Christian Landberg, Head of Taxes de SCANIA AB, demeurant à Södertälje, Suède.

Réviseur indépendant

COMPAGNIE DE REVISION S.A.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 1998

L'assemblée générale du 15 avril 1998 a réélu comme administrateurs Messieurs Kenneth Nordberg, Managing Director, VABIS FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG, Södertälje, Christer Landberg, Head of Taxes, SCANIA AB, Södertälje. Monsieur Bertil Persson est remplacé par:

Monsieur Jan Gurander, Senior Vice-President, SCANIA CV AB, Södertälje.

Le mandat des administrateurs prend fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1998.

La COMPAGNIE DE REVISION a été réélue comme réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1998.

Pour la société GRIFFON S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.I. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32015/682/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FINTAD SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 51.269.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31991/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FINTAD SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 51.269.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 juin 1998 que l'Assemblée a pris, entre autre, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 5 mai 1998, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) exercice, les administrateurs suivants:

- Monsieur Hans-Ulrich Hügli, managing director, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Klaus-Christian Hübner, Administrateur, demeurant à Essen (Allemagne)
- Monsieur Sergio Agosta, Administrateur, demeurant à Milan (Italie).

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 5 mai 1998, et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le commissaire aux comptes a poursuivi son mandant jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) exercice, la société COOPERS & LYBRAND S.A., 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour FINTAD SECURITIES S.A.

S. Agosta

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31992/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 55.550.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 2 juillet 1997 Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Renzo Rangoni comme Président de la présente.
- 2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3. Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996, après affectation de 5% à la réserve légale;
- 4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.30 heures.

Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31974/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 55.549.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 6 juin 1997 Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Armando Rangoni comme Président de la présente.
- 2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3. Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996;
- 4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.30 heures.

Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31975/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 38.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 1998

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32043/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES G.T.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et à l'article 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire, comme administrateur-délégué Monsieur Bernard Faikin, qui pourra engager la société par la seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Le Conseil d'Administration

S. Couldridge B. Fraikin C. Couldridge

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 29, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32007/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FILTILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 41.246.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FILTILUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 98, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.246, constituée suivant acte reçu en date du 20 août 1992, publié au Mémorial C numéro 583 du 10 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Libération totale du capital social.
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 20.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- à LUF 30.000.000,- par la création et l'émission de 20.000 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 3.- Réalisation de cette augmentation de capital par incorporation au capital de réserves disponibles à due concurrence.
- 4.- Fixation du capital autorisé de la société à LUF 100.000.000,-; pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour réaliser pendant une période de cinq ans des augmentations du capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.
 - 5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la société a été constituée au capital de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, libérées à concurrence de 75 % (soixante-quinze pour cent), et ceci suivant acte reçu le 20 août 1992, comme indiqué ci-dessus.

L'assemblée constate que les actionnaires ont procédé en date du 26 mai 1998 au versement de LUF 2.500.000, (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois) sur la valeur nominale, de sorte que les 10.000 (dix mille) actions prémentionnées sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) à LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles à due concurrence et d'attribuer gratuitement les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles ainsi créées aux anciens actionnaires, au prorata de leur participation antérieure dans le capital.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide par voie de modification statutaire de fixer le capital autorisé de la société à LUF 100.000.000, (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois), représenté par 30.000 (trente mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, jusqu'au 21 juillet 2003, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration et notamment par la conversion en actions d'obligations qui seraient émises par le conseil d'administration conformément à l'article huit des présents statuts. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: F. Mangen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 109S, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juillet 1998. J. Elvinger.

(31988/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FILTILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 41.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire Signature

(31989/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 29.908.

Excerpt of the resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders of July 28, 1998

Have been elected Directors of the Company, with effect from May 29, 1998, in replacement of Messrs James J. Straine and Roger E. Ford, resigning Directors, for a term of office ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2002:

Mr Paul Lowenstein, President, THE PRUDENTIAL ASSET MANAGEMENT SECURITIES CORPORATION, THE PRUDENTIAL ASSET MANAGEMENT COMPANY, INC. residing in Morristown, New Jersey U.S.A., Mr Yung Lee, Vice President of PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA, residing 160, Hickson Drive, New Providence, New Jersey, U.S.A and Mr Bruce Dalziel, Senior Vice President for Marketing, Sales, and Client Service for PRUDENTIAL INVESTMENTS' INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BUSINESS, residing in Warren, New Jersey, U.S.A.

Date: July 28, 1998

On behalf of the Board of Directors
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32000/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaire de FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constiutée suivant acte du 9 janvier 1990 du notaire Gérard Lecuit de Mersch, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 279 du 14 août 1990. L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Clive Godfrey, licencié en droit, demeurant à Grez Doiceau (Belgique),

lequel désigne comme secrétaire Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jean-Pierre Higuet, licencié en droit, demeurant à Braine-le-Château (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I. - La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Augmentation du capital à concurrence de sept millions cinq cent mille francs (7.500.000,- LUF), en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF) à douze millions cinq cent mille francs (12.500.000,- LUF), par la création de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.
- Souscription et renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel;
 - Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capita social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de sept millions cinq cent mille francs (7.500.000,- LUF) en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF) à douze millions cinq cent mille francs (12.500.000,- LUF), par la création de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ensuite CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, ici représentée par Jean-Pierre Higuet, licencié en droit, demeurant à Braine-le Château (Belgique) en vertu de la procuration ci-annexée datée du 8 juillet 1998,

déclare souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

Les autres actionnaires tels que figurant à ladite liste de présence ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire soussigné, qui le constate expressément, que les sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de sept millions cinq cent mille francs (7.500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à douze millions cinq cent mille francs (12.500.000,- LUF), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.» Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société en raison de présentes, s'élèvent approximativement à cent vingt mille francs (120.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à (Dudelange, en l'étude) lisez: Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Biver, I.-P. Higuet, C. Godfrey et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1998, vol. 835, fol. 53, case 11. - Reçu 75.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 1998.

F. Molitor.

(31983/223/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

(31984/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FRIGOSCANDIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.125.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FRIGOSCANDIA S.A., a public limited company, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 63.125), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 15, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 14, 1998 number 347.

The Meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr Claude Niedner, avocat, residing in Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Miss Anne-Marie Reuter, avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as srutineer Miss Michèle Kemp, avocat, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital from USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) to USD 2,100,000.- (two million one hundred thousand United States Dollars) by the creation and issuance of 1,000 (one thousand) new Ordinary Shares and 1,000 (one thousand) new Preferred Shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, having the same rights and duties as the existing Ordinary and Preferred Shares.

The Preferred Shares shall be issued with an issue premium of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) each, representing a total issue premium of eighteen million United States Dollars (USD 18,000,000.-).

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The subscribed capital is set at two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2,100,000.-) consisting of 1,050 (one thousand and fifty) Ordinary Shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per Share and 1,050 (one thousand and fifty) Preferred Shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per Share.»

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their Shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented; the board of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies given shall be initialled ne varietur by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

- III.- That, pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding together fifty (50) Ordinary Shares and fifty (50) Preferred Shares, that is to say 100 % of the Shares issued and outstanding, are present or represented.
- IV.- That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.
- V.- That the present Meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the Company's share capital from USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) to USD 2,100,000.- (two million one hundred thousand United States Dollars) by the creation and issuance of 1,000 (one thousand) new Ordinary Shares and 1,000 (one thousand) new Preferred Shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, having the same rights and duties as the existing Ordinary and Preferred Shares, issued with an issue premium of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) each.

All these Shares have been fully paid up in cash by the subscribers so that the total sum of twenty million United States Dollars is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of twenty million United States Dollars consists of two million United States Dollars allocated to the capital and eighteen million United States Dollars allocated to the issue premium.

Second resolution

The Meeting decides to amend subsequently the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The subscribed capital is set at two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2,100,000.-) consisting of 1,050 (one thousand and fifty) Ordinary Shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per Share and 1,050 (one thousand and fifty) Preferred Shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per Share.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately seven million eight hundred thousand Luxembourg francs (7,800,000.- LUF).

There being no further business, the Meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRIGOSCANDIA S.A., ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 63.125), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 14 mai 1998.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Anne-Marie Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) à deux millions et cent mille dollars des Etats-Unis par la création et l'émission de mille (1.000) Actions Ordinaires nouvelles et mille (1.000) Actions Préférentielles nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles existantes.

Les Actions Préférentielles seront émises avec une prime d'émission de dix-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 18.000,-) chacune, représentant une prime d'émission totale de dix-huit millions de dollars des Etats-Unis (USD 18.000.000,-).

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions et cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.100.000,-), représenté par mille cinquante (1.050) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, et par mille cinquante (1.050) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.».

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- III. Qu'il appert de la liste de présence que deux (2) actionnaires, détenant ensemble cinquante (50) Actions Ordinaires et cinquante (50) Actions Préférentielles, c'est-à-dire 100 pour cent du capital émis et en circulation, sont présents ou représentés.
- IV. Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment informés et ont eu connaissance de l'ordre du jour avant cette Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- V. Que, par conséquent, la présente Assemblée représentant la totalité du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le social de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) à deux millions et cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.100.000,-), par la création et l'émission de mille (1.000) Actions Ordinaires nouvelles et mille (1.000) Actions Préférentielles nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles existantes, émises avec une prime d'émission de dix-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 18.000,-) chacune.

Toutes ces Actions ont été libérées intégralement en espèces de sorte que la somme de vingt millions de dollars des Etats-Unis est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de vingt millions de dollars des Etats-Unis consiste en deux millions de dollars des Etats-Unis pour le capital et dix-huit millions de dollars des Etats-Unis de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions et cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.100.000,-), représenté par mille cinquante (1.050) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune et par mille cinquante (1.050) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ sept millions huit cent mille francs luxembourgeois (7.800.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire ne souhaitant signer.

Signé: C. Niedner, A.-M. Reuter, M. Kemp, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1998, vol. 109S, fol. 59, case 3. – Reçu 7.536.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

F. Baden.

(31994/200/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FRIGOSCANDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

F. Baden.

(31995/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FRM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 58.158.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRM PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.158, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278 du 5 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 26 juin 1998.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures dix sous la présidence de Monsieur André de Groot, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Vermeulen, assistante juridique, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Irène Lux, assistante juridique, demeurant à Berchem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'année sociale de la société du premier mars au dernier jour du mois de février et modification subséquente du premier alinéa de l'article 18 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier mars et se terminera le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1er janvier 1998 se terminera le 28 février 1999.

En conséquence le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 18. Premier alinéa. L'année sociale commence le premier mars et se termine le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. de Groot, I. Vermeolen, I. Lux, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1998, vol. 109S, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

F. Baden.

(31996/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

FRM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 58.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

F. Baden.

(31997/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.406.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A. qui s'est tenue le 20 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de démettre Monsieur Jan Rouppe van der Voort de sa fonction d'Administrateur de la Société;
- d'accorder décharge pleine et entière à Monsieur Jan Rouppe van der Voort pour toutes opérations effectuées à la date du 16 juillet 1998;
 - de nommer Mademoiselle Christelle Ferry administrateur de la Société.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est à présent composé comme suit:

- Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué;
- Mademoiselle Christelle Ferry;
- Monsieur Nicholas Braham.

Luxembourg, le 20 juillet 1998.

A. Slinger Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32001/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GERD BUSS AKTIENGESELLSCHAFT.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers. R. C. Luxembourg B 29.246.

Les comptes annuels abrégés 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 34, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signatures.

(32004/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GERANA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 1B, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 40.859.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERANA SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.859, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 447 du 6 octobre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 4 mai 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur André De Groot, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Vermeulen, assistante juridique, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Irène Lux, assistante juridique, demeurant à Berchem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mercredi du mois d'avril à dix heures au premier mercredi du mois de juin à dix heures vingt et modification subséquente de l'article 15 des statuts.
- 2. Transfert du siège social de Luxembourg à Strassen, 1B, rue Thomas Edison et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra chaque année le premier mercredi du mois de juin à dix heures vingt.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 15. Premier alinéa. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juin à dix heures vingt au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

L'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 1998 se tiendra donc le premier mercredi du mois de juin 1999 à dix heures vingt.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Strassen, 1B, rue Thomas Edison. En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Groot, I. Vermeulen, I. Lux, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1998, vol. 109S, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

F. Baden.

(32002/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GERANA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 1B, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 40.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

F. Baden.

(32003/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.147.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signature.

(32008/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

JANNOCK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.018.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 1998 que:

- l'assemblée prend note de la démision de Monsieur John Slattery en tant qu'administrateur avec effet immédiat. A l'unanimité l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Jon Mocek, demeurant à Toronto, Canada. Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, approuvant les comptes au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour la société Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32048/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 18.014.

_

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTADOR S.A., ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 18.014, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 46 du 7 mars 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 108 du 24 mars 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante sous la présidence de Monsieur André De Groot, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Vermeulen, assistante juridique, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Irène Lux, assistante juridique, demeurant à Berchem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de juin à neuf heures au premier mercredi du mois de juillet à neuf heures dix et modification subséquente de l'article 15 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra chaque année le premier mercredi du mois de juillet à neuf heures dix.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 15. Premier alinéa. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juillet à neuf heures dix au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

L'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 1998 se tiendra donc le premier mercredi du mois de juillet 1999 à neuf heures dix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Groot, I. Vermeulen, I. Lux, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1998, vol. 109S, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

F. Baden.

(32005/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 18.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

F. Baden.

(32006/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GMB ASSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 59.115.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(32009/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GMB ASSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 59.115.

Le bilan au 26 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(32010/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GMB ASSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 59.115.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GMB ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., qui s'est tenue le 20 juillet 1998

- A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GMB ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997 et au 26 mai 1998;
 - d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997 et au 26 mai 1998;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997 et à la date du 26 mai 1998.

Luxembourg, le 20 juillet 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32011/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GUSTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 52.003.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 22 juin 1998

Les démissions de Messieurs Steven Georgala, Phillip van der Westhuizen et Donald Braxton sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

Sont nommés administrateurs de la société avec effet immédiat:

- 1. PUBLICIS WORLDWIDE B.V., établie et ayant son siège social à NL-1077 JZ Amsterdam, 198 Beethovenstraat.
- 2. PUBLICIS COMMUNICATION S.A., établie et ayant son siège social à 133 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
 - 3. Monsieur Jean-Paul Morin, administrateur de société, demeurant à Villalet, «Le Rebrue», France.

Conformément à l'article 60 de loi sur les sociétés commerciales et l'article 17-2 des statuts le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

Luxembourg, le 22 juin 1998.

Pour extrait conforme Signature Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32020/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MISTER MINIT DIFFERDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Registered office: L-2263 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.521.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, the sixth day of July, at five p.m.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Shareholder's Meeting of the corporation MISTER MINIT DIFFERDANGE, S.à r.l. (the «Company»), with its registered office in L-4601 Differdange, 50, avenue de la Liberté, organized in the form of a «société à responsabilité limitée» according to a private deed dated 9th April, 1971, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 114 of 1971.

The articles of association have been amended for the last time by a deed of the notary Robert Schuman of 6th December, 1989 published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 242 of 19th July, 1990.

The meeting begins at 5 p.m. with Mr Maarten H. Frech, company director, residing in The Hague, being in the Chair. The Chairman appoints Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, residing in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elects Ms Sandrine Conin, attorney, residing in Luxembourg, as Scrutineer of the meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «bureau»). The bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 500 (five hundred) shares with a par value of LUF 1,000 (one thousand Luxembourg francs) each, representing the total capital having the right to vote of LUF 500,000 (five hundred thousand Luxembourg francs) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafier reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, the members of the bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- 2. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Change of the corporate year of the Company which will start on 1st April of each year and close on 31st March of the following year;
- 2. Close of the current corporate year which started on 1st January, 1998 on 31st March, 1998 and start of new corporate year on 1st April, 1998 to be closed on 31st March, 1999;
- 3. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company which will read (in the only version of the articles of association being in French):
- «Art. 15. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et prend fin le trente et un mars de l'année suivante»;
- 4. Amendment of article 16 of the articles of association of the company which will read (in the only version of the articles of association being in French):
- «Art. 16. Chaque année, le 31 mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire concernant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tous les associés peuvent prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.»
- 5. Change of the registered name of the Company into SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l. and amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect such change;
 - 6. Transfer of the registered office of the Company to 11, avenue Monterey, L-2263 Luxembourg;
- 7. Amendment of the first sentence of article 2 of the articles of association of the Company which will read (in the only version of the articles of association being in French):
 - «Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.»;
- 8. Amendment of the second paragraph of article 10 of the articles of association of the company which will read (in the only version of the articles of association being in French):
- «S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature du gérant administratif.» and deletion of the third paragraph of article 10, the first paragraph of article 10 remaining unchanged;
- 9. Deletion of article 7 of the articles of association and renumbering of the following articles of the articles of association.

These facts exposed and recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the corporate year of the Company which will from now on start on 1st April of each year and close on 31st March of the following year.

Second resolution

The general meeting resolves to close the current corporate year which started on 1st January, 1998 on 31st March, 1998 and start a new corporate year on 1st April, 1998 to be closed on 31st March, 1999.

Third resolution

As a consequence of resolution one, article 15 of the articles of association of the Company is amended and will read (in the only version of the articles of association being in French):

«Art. 15. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et prend fin le trente et un mars de l'année suivante.»

Fourth resolution

As a consequence of resolution one, article 16 of the articles of association of the company is amended and will read (in the only version of the articles of association being in French):

«Art. 16. Chaque année, le 31 mars, les comptes seront arrêtés et la gérance dresse un inventaire concernant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tous les associés peuvent prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.»

Fifth resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l.».

Sixth resolution

As a consequence of the fifth resolution, article 5 of the articles of association of the Company is amended and will read (in the only version of the articles of association being in French):

«Art. 5. La société prend la dénomination SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée».

Seventh resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company to the following address: 11, avenue Monterey, L-2263 Luxembourg;

Eighth resolution

As a consequence of resolution seven, the meting resolves to amend the first sentence of article 2 of the articles of association of the Company which will read (in the only version of the articles of association being in French):

«Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.»

The rest of article 2 of the articles of association remains unchanged.

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend the second paragraph of article 10 of the articles of association of the Company, which will read (in the only version of the articles of association being in French):

«S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature du gérant administratif.»

The general meeting further resolves to delete the third paragraph of article 10 of the articles of association.

The first paragraph of article 10 remains unchanged.

Tenth resolution

The general meeting resolves to delete article 7 of the articles of association and to consequently renumber articles 8 to 19 of the articles of association as articles 7 to 18.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the meeting at 5.30 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le six juillet à dix-sept heures.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé de la société MISTER MINIT DIFFERDANGE, S.à r.l.» (la «Société»), avec siège social à L-4601 Differdange, 50, avenue de la Liberté, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte sous seing privé en date du 9 avril 1971, publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Mémorial C numéro 114 du 13 août 1971.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Robert Schuman du 6 décembre 1989 publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Mémorial C numéro 242 du 19 juillet 1990.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Maarten H. Frech, administrateur de sociétés, demeurant à La Haye.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire de l'assemblée Monsieur Vincent Linari-Pierron, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur de l'assemblée Madame Sandrine Conin, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le «bureau»).

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, représentant la totalité du capital avec droit de vote de la Société de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois), sont dûment représentées à la présente assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence après signature «ne varietur» par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être enregistrés en même temps.

- II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'année sociale de la Société qui commencera le 1^{er} avril de chaque année et prendra fin le 31 mars de l'année suivante;
- 2. Clôture de l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 le 31 mars 1998 et début d'un nouvel exercice social le 1er avril 1998 qui prendra fin le 31 mars 1999;
- 3. Modification de l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:
- «Art. 15. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et prend fin le trente et un mars de l'année suivante.»
- 4. Modification de l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:
- «Art. 16. Chaque année, le 31 mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire concernant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tous les associés peuvent prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.»
- 5. Changement de la raison sociale de la Société en SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l. et modification de l'article 5 des statuts pour refléter ce changement;
 - 6. Transfert du siège social de la société au 11, avenue Monterey, L-2263 Luxembourg;
- 7. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:
 - «Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.»
- 8. Modification du deuxième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:
- «S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature du gérant administratif.», suppression du troisième alinéa de l'article 10, le premier alinéa de l'article 10 demeurant inchangé;
 - 6. Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles suivants des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} avril de chaque année et prendra fin le 31 mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de clôturer l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998, le 31 mars 1998 et d'entamer un nouvel exercice social le 1^{er} avril 1998 qui prendra fin le 31 mars 1999.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:

«Art. 15. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et prend fin le trente et un mars de l'année suivante».

Quatrième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:

«Art. 16. Chaque année le 31 mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire concernant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tous les associés peuvent prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la Société en SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Sixième résolution

En conséquence de la cinquième résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:

«Art. 5. La société prend la dénomination SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée».

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société à l'adresse suivante: 11, avenue Monterey, L-2263 Luxembourg.

Huitième résolution

En conséquence de la septième résolution, l'assemblée décide de modifier la première phrase des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.»

Le reste de l'article 2 demeure inchangé.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le second alinéa de l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais (dans la seule version des statuts rédigés en français) la teneur suivante:

«S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature du gérant administratif.»

L'assemblée décide de supprimer le troisième alinéa de l'article 10 des statuts.

Le premier alinéa de l'article 10 demeure inchangé.

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts et, en conséquence, de renuméroter les articles 8 à 19 des statuts en articles 7 à 18.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève l'assemblée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Frech, V. Linari-Pierron, S. Conin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 109S, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(32067/230/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

SERVICE ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MISTER MINIT DIFFERDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Registered office: L-2263 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(32068/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

GONDWANA INTERNATIONAL.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 59.389.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Signatures.

(32012/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg